FAMILLES RURALES PAYS DE PERGAUD

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 11 RUE DE JESUS – 25 530 VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP

Exercice 2025
(01/01/2025 - 31/12/2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES PAYS DE PERGAUD

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 11 RUE DE JESUS – 25 530 VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FAMILLES RURALES PAYS DE PERGAUD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association FAMILLES RURALES PAYS DE PERGAUD à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré,
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

Signé par Alexine Goux
Le 7 oct. 2026

AGILIANCE doc_yY7d
tx_MQ4wDY1MxkOA

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 25	NET 24	PASSIF	NET 25	NET 24
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	40 735 €	39 337 €	1 397 €	3 807 €	Report à nouveau	103 568 €	104 948 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Vercel	61 355 €	61 355 €
Cautions	0 €		0 €	0 €			
					Réserves	0 €	0 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	-22 308 €	-1 380 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**40 735 €**	**39 337 €**	**1 397 €**	**3 807 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**142 614 €**	**164 923 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	4 294 €	3 678 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	21 940 €	1 793 €	20 148 €	21 728 €	Dettes fournisseurs	8 339 €	21 263 €
Autres créances diverses	13 423 €		13 423 €	14 670 €	Autres dettes diverses	1 002 €	628 €
					Dettes fiscales et sociales	20 328 €	15 705 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	160 591 €		160 591 €	180 869 €	Pdt constatés d'avance	19 956 €	15 761 €
Charges constatées d'avance	974 €		974 €	884 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**196 928 €**	**1 793 €**	**195 136 €**	**218 151 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**53 919 €**	**57 035 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**237 663 €**	**41 130 €**	**196 533 €**	**221 958 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**196 533 €**	**221 958 €**

Familles Rurales Pays de Pergaud

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/25 au 31/12/25

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 140,00 €	4 340,00 €
Cotisations différents échelons	5 140,00 €	4 340,00 €
Ventes de biens et de services	188 867,54 €	180 514,25 €
Participation des familles	181 286,69 €	173 535,94 €
Participations diverses	4 881,41 €	6 978,31 €
Part. associations MAD personnel	2 699,44 €	0,00 €
Vente de marchandises	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	56 976,72 €	51 964,24 €
Subvention Bonus Territoire CAF	22 192,52 €	15 597,33 €
CAF PSO	34 784,20 €	34 366,91 €
CAF PSU	0,00 €	0,00 €
Subvention MSA	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil departemental	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions autres	0,00 €	2 000,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	95 030,01 €	99 192,12 €
Subventions fonct.CAF	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. intercommunales	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. communales	95 030,01 €	99 192,12 €
Subventions fonct. Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. diverses	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	195,08 €	199,12 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	0,00 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provision	195,08 €	199,12 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Autres produits	287,13 €	289,15 €
Quote part de sub. equipement	0,00 €	0,00 €
Produits divers de gestion courante	10,46 €	7,54 €
UDAF Fds special	276,67 €	281,61 €
Total I	346 496,48 €	336 498,88 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 857,30 €	4 063,50 €
Cotisations différents échelons.	4 857,30 €	4 063,50 €
Achats	16 539,01 €	15 909,51 €
Alimentation Boisson	10 123,44 €	9 932,94 €
Fournitures d'activites	2 184,41 €	2 406,08 €
Fournitures d'entretien	2 055,24 €	1 865,86 €
Eau Electricite	0,00 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	402,20 €	491,39 €
Fournitures diverses	1 773,72 €	1 213,24 €
Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €
Remises accordées	0,00 €	0,00 €
Autres achats et charges externes	156 412,67 €	156 196,48 €
Sous traitance repas	60 175,47 €	59 496,94 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	66,00 €	173,91 €
MAD locaux	16 050,00 €	16 050,00 €
Entretien et réparation	6 868,97 €	6 124,78 €
Prime d'assurance	1 346,77 €	1 313,92 €
Services extérieurs divers	0,00 €	0,00 €
MAD du personnel	31 825,10 €	32 114,36 €

Programme pedagogique	8 205,64 €	9 084,00 €
Honoraires	23 730,38 €	17 479,39 €
Transports	2 505,39 €	6 428,42 €
Hebergement	827,19 €	2 265,91 €
Reception restauration	1 515,98 €	2 353,67 €
Frais de deplacement	47,90 €	101,00 €
Frais de structure divers	3 247,88 €	3 210,18 €
Impôts, taxes et versements assimilés	691,99 €	586,70 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	691,99 €	586,70 €
Salaires et traitements	190 552,59 €	164 213,46 €
Rémunération du personnel	185 595,79 €	159 441,76 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	1 036,80 €	1 015,20 €
Formation du personnel	3 920,00 €	3 756,50 €
Dotations aux amortissements et provisions	3 157,30 €	4 770,00 €
Dotation aux amortissements	2 409,64 €	3 077,21 €
Provision charges et risques divers	132,37 €	893,12 €
Provisions depart en retraite	615,29 €	799,67 €
Autres charges	289,99 €	-218,67 €
Charges diverses de gestion courantes	125,99 €	3,58 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	-396,25 €
Cotisation UDAF	164,00 €	174,00 €
Total II	372 500,85 €	345 520,98 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**-26 004,37 €**	**-9 022,10 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	3 695,88 €	2 317,64 €
Total III	3 695,88 €	2 317,64 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**3 695,88 €**	**2 317,64 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-22 308,49 €**	**-6 704,46 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	624,54 €
Produits sur exercices anterieurs	0,00 €	3 995,02 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	1 400,00 €
Total V	0,00 €	6 019,56 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,00 €	15,95 €
Charges sur exercices antérieurs	0,00 €	679,55 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0,00 €
Total VI	0,00 €	695,50 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**0,00 €**	**5 324,06 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Impots sur les sociétés	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**350 192,36 €**	**344 836,08 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**372 500,85 €**	**346 216,48 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**-22 308,49 €**	**-1 380,40 €**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Vercel

Le : 29/09/2026

Nom et Qualité du signataire :

Aurélie BILLOD-LAILLET

Familles Rurales Pays de Pergaud

ANNEXE 2025

Exercice clos le 31/12/2025
Durée : 12 mois

Résultat	-22 308 €
Total du bilan	196 533 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Pays de Pergaud est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :
- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :
- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment les accueils loisirs enfants et adolescents

Les moyens mis en œuvre :
-les activités de l'association sont financées en partie par les usagers pour les activités service pour l'enfance jeunesse, par les associations employeurs pour la partie formation et BAFA
- par la contribution des communes et la CAF pour les accueils de loisirs

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour la vie asso : participation à la fête Entre Familles organisée par la FD25. Ils ont tenu la buvette.

Modification du plan comptable

Rappel sur l'affectation du résultat 2024 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2024 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	-	2 493,21 €
- Report à nouveau Autofinancement		1 112,81 €
- Report à nouveau Vercel		- €
Total Résultat 2024	**-**	**1 380,40 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	36 567,42 €	- €	- €	36 567,42 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	2 742,35 €	- €	- €	2 742,35 €
Mobilier	1 424,81 €	- €	- €	1 424,81 €
Matériel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	40 734,58 €	- €	- €	40 734,58 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	32 875,22 €	2 294,87 €	- €	35 170,09 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	2 742,35 €	- €	- €	2 742,35 €
Mobilier	1 310,04 €	114,77 €	- €	1 424,81 €
Matériel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	36 927,61 €	2 409,64 €	- €	39 337,25 €

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Usagers	19290,43	19 290,43 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	15572,79	15 572,79 €	- €	- €
Collectivités locales	- €	- €	- €	- €
Autres créances	500	500,00 €	- €	- €
Sous Total	***35 363,22 €***	***35 363,22 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	973,85 €	973,85 €		
Total créances	**36 337,07 €**	**36 337,07 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**974 €**
KOESIO 1T 2025	523,13 €
DEFI INFORMATIQUE 01/07/2025-30/06/2026	268,30 €
DROPBOX 07/12/25 AU 07/12/26	182,42 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision des comptes clients	1 855,32 €	- €	62,71 €	1 792,61 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	1 855,32 €	**- €**	**62,71 €**	**1 792,61 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

- €

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision risque				- €
Provision retraite	3 678,29 €	615,29 €	- €	4 293,58 €
	3 678,29 €	**615,29 €**	**- €**	**4 293,58 €**

- €

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	8338,95	8 338,95 €	- €	- €
Autres dettes diverses	117,5	117,50 €	- €	- €
Dettes Usagers	884,53 €	884,53 €	- €	- €
Dettes Personnel	9 393,91 €	9 393,91 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	10934,44	10 934,44 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**29 669,33 €**	**29 669,33 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**29 669,33 €**	**29 669,33 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	19 955,87 €	19 955,87 €		
TOTAL GENERAL	**49 625,20 €**	**49 625,20 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**19 956 €**
COTISATIONS 2025-2026 ASC	17 175,87 €
ADHESIONS 2026	2 780,00 €

Factures Non Parvenues	**4 045 €**
DEMAT 2025	105 €
FD 25 SYNERGIE POINTAGE 2025	38 €
MAD FD25	2 €
LUDIBLISS	50 €
LUDIBLISS	50 €
CAC 2025	3 800 €

Honoraire des commissaires aux comptes		
	Agiliance	Commissaires aucx comptes 2
Honoraires afférents à la certifications des comptes	3 800,00 €	- €
Honoraires afférents aux services autre que la certification des comptes	- €	- €
Total	3 800,00 €	- €

Fonds Propres				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Reserves facultatives	- €	- €	- €	- €
Report à nouveaux	104 948,21 €	1 112,81 €	2 493,21 €	103 567,81 €
Subvention d'investissement	- €	- €	- €	- €
Amortissement subvention équipement	- €	- €	- €	- €
Résultat sous contrôle financeurs	61 354,87 €	- €	- €	61 354,87 €
	166 303,08 €	1 112,81 €	2 493,21 €	164 922,68 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	257	18,90 €	4 857,30 €
Cotisation association locale	257	1,10 €	282,70 €
		20,00 €	**5 140,00 €**

Quote part subvention investissement viré au résultat	**0 €**

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	5,02	0,22
TOTAL	**5,02**	**0,22**

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2026

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	181 286,69 €
CAF	56 976,72 €
MSA	- €
Communes	95 030,01 €
Syndicats Intercommunaux	- €
Etat	- €
	333 293,42 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.